

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU LOT

=====

COMMUNE DE LAVERGNE

=====

ARRETÉ : AR_2024_02

Réglementation circulation trvx entreprise GABRIELLE - 46500 RIGNAC - VC 103 LD Pech de Nouguié
-TVX SUR RESEAU ENEDIS - EXTENSION ELECTRIQUE ANTENNE FREE

Le Maire de la Commune de LAVERGNE

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route ;
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4^{ème} partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8^{ème} partie, signalisation temporaire ;
Vu la demande en date du 07/12/2023 par laquelle l'entreprise GABRIELLES demeurant ZA les vieilles vignes 46500 RIGNAC, représenté par Monsieur MARTINIE Cédric souhaite effectuer des travaux sur le domaine public - intervention sur réseau ENEDIS sur la voie communale VC n° 103, hors agglomération, pour extension électrique antenne FREE, au lieu-dit "Pech de Labrunie"
Vu l'arrêté portant permission de voirie du 04/01/2024 de la Communauté des Communes Causses et Vallée de la Dordogne,

Considérant que pour permettre ces travaux il y a lieu de réglementer la circulation des usagers sur la voie communale VC n° 103, hors agglomération, pour extension électrique antenne FREE, au lieu-dit "Pech de Labrunie" - 46500 LAVERGNE

ARRETE

Article 1.

A compter du 29/01/2024, pour une durée de 30 jours, la circulation sur la VC n° 103 pour tous les véhicules sera interdite dans les 2 sens à partir du croisement de la VC n° 107 (commune de Thégra) et de la VC n° 103 commune de LAVERGNE jusqu'à l'emplacement de l'antenne FREE au lieu-dit "Pech de Labrunie" commune de Lavergne, voir plans ci-joint

Article 2.

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'entreprise GABRIELLES demeurant ZA les vieilles vignes 46500 RIGNAC, représenté par Monsieur MARTINIE Cédric.

L'entreprise des travaux assurera la maintenance de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour et de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

En période d'inactivité des chantiers, notamment la nuit et les jours non ouvrés, la signalisation des travaux devra être déposée, hormis les cas où subsisteraient des obstacles ou engins sur la chaussée ou à proximité immédiate.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans les deux mois à compter de sa notification.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'unité territoriale de Gourdon I.

Article 3.

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 4.

Le Maire et le Commandant du Groupement de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et notifiée à l'entreprise.

Fait à LAVERGNE le 09 janvier 2024

Le Maire,
Didier BES

DIFFUSIONS
ENTREPRISE CONCERNEE
Gendarmerie de Gramat
Commune de Lavergne
CC CAUVALDOR



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans les deux mois à compter de sa notification.

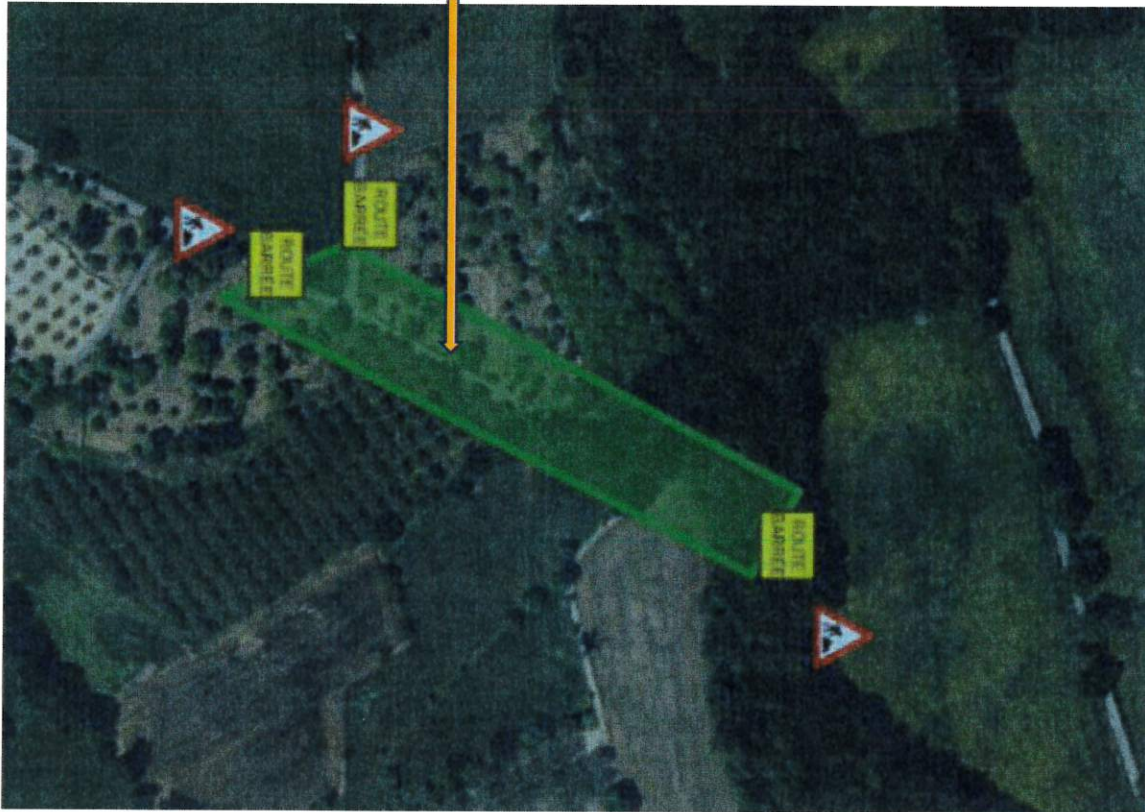
Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'unité territoriale de Gourdon I.

COMMUNE DE LAVERGNE

PLAN DES TRAVAUX ANNEXÉ

A L' ARRETE DE CIRCULATION N° 2024-02 du 09/01/2024

Voirie communale n° 103 - commune de Lavergne



En rouge partie des travaux sur la Voirie communale n° 103 - commune de Lavergne

